



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants

Séance ordinaire du conseil des commissaires

29 mai 2024

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Nomination de cadres d'école ATTENDU QUE le poste de direction à l'école primaire de Joliette est actuellement vacant;

Direction ATTENDU QUE le conseil d'établissement de cette école a été consulté sur les critères de sélection de la direction d'école, conformément au paragraphe 2 de l'article 79 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CC-240529-HR-0104 ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE des entrevues pour le poste de direction de l'école primaire de Joliette ont été menées le 2 mai 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation de la Direction générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de la personne suivante au poste de direction d'école :

ÉCOLE	DIRECTION	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
École primaire de Joliette	Tara Marlin	29 mai 2024

Adoptée à l'unanimité

Nomination de cadres d'école ATTENDU QUE les postes de direction adjointe de nombreuses écoles sont actuellement vacants;

Direction adjointe ATTENDU l'application des politiques n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier*;

CC-240529-HR-0105 ATTENDU QUE des entrevues ont été menées le 9 avril 2024 pour le poste à l'école secondaire Laval Junior et le 7 mai 2024 pour les postes à l'Académie Hillcrest et à l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation de la Direction générale, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination des personnes suivantes aux postes de direction adjointe d'école :

ÉCOLE	DIRECTION ADJOINTE	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
École secondaire Laval Junior	Gloria Cuccarolo	29 mai 2024
École primaire Pierre-Elliott-Trudeau	Isabelle Nathan-Frenette	1 ^{er} juillet 2024
Académie Hillcrest	Christine Gosselin	1 ^{er} juillet 2024

Adoptée à l'unanimité



Nomination d'une
présidence d'élection

CC-240529-CA-0106

ATTENDU QUE des élections scolaires sont prévues le 3 novembre 2024;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 22 de la *Loi sur les élections scolaires*, la direction générale d'une commission scolaire assume d'office la présidence de l'élection;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires peut nommer une autre personne pour remplacer la direction générale à la présidence d'élection;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Elena Ferrato que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme, à compter du 29 mai 2024, Lorraine Sperano Gauthier à la présidence d'élection pour les élections scolaires du 3 novembre 2024;

QUE la présidence d'élection reçoive une rémunération conformément au *Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral*, comme l'a établi le Directeur général des élections du Québec;

QUE la présidence d'élection collabore à la préparation du budget pour les élections scolaires du 3 novembre 2024, et veille à sa gestion;

ET QUE la présidence d'élection suive la formation dispensée sur les élections scolaires du 3 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement de la
dérogation pour le
programme Sport-études

CC-240529-ED-0107

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) a adopté la résolution n° CC200117-ED-0057, approuvant les programmes Sport-études à l'école secondaire Laval Junior et à l'école secondaire Laval Senior pour les années 2020-2024, et autorisant aussi la direction des Services pédagogiques à signer et à transmettre au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) tous les documents concernant ces programmes Sport-études afin que l'école secondaire Laval Junior et l'école secondaire Laval Senior puissent continuer à offrir leurs programmes respectifs;

ATTENDU QUE la CSSWL a rempli, le 19 avril 2024 sur la plateforme CollecteInfo, la *Demande de reconnaissance d'un projet pédagogique particulier en Sport-études 2025-2030* pour l'école secondaire Laval Junior et l'école secondaire Laval Senior;

ATTENDU QUE la CSSWL a reçu des résolutions de la part des conseils d'établissement de l'école secondaire Laval Junior (LJA-GB090424-03) et de l'école secondaire Laval Senior (LSA-GB230424-15) demandant le prolongement, par la commission scolaire, des programmes Sport-études dans chacune de ces écoles;

ATTENDU QU'un programme de Sport-études n'est offert qu'aux élèves-athlètes du secondaire qui ont reçu une reconnaissance de leur fédération sportive, qui visent l'excellence dans un sport en particulier, et qui remplissent les conditions d'admission déterminées par la CSSWL en consultation avec les écoles offrant le programme Sport-études;

ATTENDU QUE le programme Sport-études permet aux élèves-athlètes de concilier leurs objectifs sportifs et scolaires, en accordant une priorité à leur réussite scolaire;

ATTENDU QUE le programme Sport-études sera régi par les règlements et les critères établis par le MEQ;

ATTENDU QUE le programme Sport-études correspond à des projets éducatifs particuliers dans le domaine du sport et doit faire l'objet d'une demande de reconnaissance auprès du MEQ;

ATTENDU QUE, pour former un groupe Sport-études, un minimum de 25 élèves-athlètes ayant reçu une reconnaissance de leur fédération sportive respective doivent s'inscrire au programme;



IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie au directeur général le mandat d'entamer le processus et de s'assurer que toutes les conditions sont satisfaites afin d'obtenir du MEQ l'autorisation de prolonger l'utilisation des appellations officielles du programme Sport-études dans les écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior;

ET QUE le président, ainsi que le directeur général ou, en leur absence ou à leur connaissance, la directrice générale adjointe par intérim, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Autorisations –
Programmes de
formation professionnelle

Nouvelles demandes

CC-240529-AE-0108

ATTENDU QUE l'un des objectifs du plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est de moderniser et valoriser la formation professionnelle;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite offrir aux élèves sur son territoire une meilleure accessibilité aux programmes de formation professionnelle, car la formation professionnelle représente pour elle une priorité;

ATTENDU QUE les commissions scolaires anglophones et les centres de service francophones sont disposés à travailler ensemble pour améliorer l'offre de formation professionnelle et maximiser les investissements;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite offrir les programmes General Building Maintenance et Installation et entretien de systèmes de sécurité (offert en anglais);

ATTENDU QUE les perspectives d'emploi des diplômés du programme General Building Maintenance sont très bonnes dans les régions des Laurentides et du Grand Montréal pour la période 2023-2027, selon l'information sur le marché du travail fournie sur le site Web de Services Québec;

ATTENDU QUE les perspectives d'emploi des diplômés du programme Installation et entretien de systèmes de sécurité sont bonnes dans les régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière ainsi que dans la grande région de Montréal pour la période 2023-2027, selon l'information sur le marché du travail fournie sur le site Web de Services Québec;

ATTENDU QUE ces programmes seront enseignés au centre Construc-Plus;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Tara Anderson que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier dépose une demande d'autorisation provisoire au ministère de l'Éducation du Québec pour l'enseignement des programmes suivants :

- DVS 5711 – General Building Maintenance
- DVS 5296 – Installation et entretien de systèmes de sécurité (offert en anglais)

Adoptée à l'unanimité



Engagement d'entrepreneur ATTENDU la nécessité de remplacer l'asphalte dans la cour de l'école primaire Laurentian;

Projet de remplacement d'asphalte dans la cour d'école ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 23-159-01 concernant le remplacement de l'asphalte dans la cour de l'école primaire Laurentian et l'ouverture, le 13 mai 2024; des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

École primaire Laurentian ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

CC-240529-MR-0109 IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Désirée Ramacieri que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat relatif au remplacement de l'asphalte dans la cour de l'école primaire Laurentian à Inter Chantiers Inc., au coût total de 785 342,08 \$ avant taxes, ou 839 426,63 \$ taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'entrepreneur ATTENDU QUE la tour de refroidissement à l'eau à l'école secondaire Laval Junior doit être remplacée;

Projet de remplacement de la tour de refroidissement à l'eau ATTENDU QUE l'appel d'offres public n° 23-188-03 a été lancé pour le remplacement de la tour de refroidissement à eau de l'école secondaire Laval Junior et que les soumissions ont été ouvertes le 13 mai 2024;

École secondaire Laval Junior ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

CC-240529-MR-0110 IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Henley que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat relatif au remplacement de la tour de refroidissement à l'eau de l'école secondaire Laval Junior à Teko inc., au coût total de 561 064,78 \$, avant taxes, ou 599 703,91 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Participation à un appel d'offres public du CAG ATTENDU QUE le contrat de location pour les photocopieurs de l'imprimerie expire le 30 juin 2024;

Acquisition de trois photocopieurs ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-220330-IT-0079, approuvant la participation à l'appel d'offres du CAG n° 2022-8065-50 pour l'acquisition de photocopieurs, et ce, jusqu'à un montant maximal de 200 000,00 \$ avant taxes;

Imprimerie ATTENDU QUE, cette valeur estimée ne tenait pas compte des trois (3) photocopieurs de l'imprimerie;

CC-240529-MR-0111 ATTENDU QUE le coût estimé d'un contrat de location de cinq (5) ans pour trois (3) photocopieurs pour l'imprimerie s'élève à 820 000,00 \$, avant taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la location de trois (3) nouveaux photocopieurs pour l'imprimerie pour un coût total estimé de 820 000,00 \$, avant taxes, ou 876 471,35 \$, taxes nettes;



ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document concernant la location de trois (3) photocopieurs pour l'imprimerie.

Adoptée à l'unanimité

Retrait de fonctions et de pouvoirs au Comité exécutif ATTENDU que par le règlement n° BL2023-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs* de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, le conseil des commissaires délègue certaines fonctions et certains pouvoirs au comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

CC-240529-CA-0112 IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Chloée Alary que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier retire les pouvoirs délégués au comité exécutif dans le but d'approuver diverses résolutions.

Adoptée à l'unanimité

Acte d'établissement ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) a demandé la construction d'une nouvelle école pour la région de Joliette pour résoudre le problème de surcapacité dans la région de Lanaudière;

Heritage Elementary School (École primaire Héritage) ATTENDU QUE la CSSWL a reçu l'autorisation du ministère de l'Éducation du Québec de construire une nouvelle école à Saint-Lin-Laurentides;

CC-240529-TS-0113 ATTENDU QUE la nouvelle école, désormais nommée école primaire Héritage, ouvrira ses portes pour l'année scolaire 2024-2025;

ATTENDU QUE les données sur les élèves de l'école primaire Héritage devront être transmises au MEQ;

ATTENDU QUE, pour transmettre l'information au MEQ, un acte d'établissement doit être créé;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-231218-TS-0043 approuvant la version finale des actes d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la création d'un acte d'établissement pour l'école primaire Héritage, comme le contient le document n° SWLSB-2024/05/29-TS-001.

ET QUE le document n° CC-SWLSB-2023/12/18-TS-001 mentionné dans la résolution n° CC-231218-TS-0043 soit modifié de manière à inclure l'acte d'établissement pour l'école primaire Héritage.

Adoptée à l'unanimité

Commission scolaire ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit voir à l'organisation des services de transport scolaire pour toutes les écoles qui relèvent de sa compétence;

Centre de services scolaire des Laurentides ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides assure le transport des élèves de l'Académie de Sainte-Agathe et de l'école primaire d'Arundel pour le compte de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

CC-240529-MR-0114 ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Laurentides reçoit une allocation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour assurer le transport des élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le montant des taxes nettes n'est pas compris dans la subvention du MEQ et est payé par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier conformément aux paramètres budgétaires;

ATTENDU QUE les taxes nettes sont actuellement estimées à 31 837,63 \$ (274 élèves) pour l'année scolaire 2024-2025;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente de transport négociée



avec le Centre de services scolaire des Laurentides pour assurer le transport des élèves fréquentant l'Académie de Sainte-Agathe et l'école primaire d'Arundel;

QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier paie le montant des taxes nettes de 31 837,63 \$ (274 élèves) pour l'année scolaire 2024-2025 au Centre de services scolaire des Laurentides;

ET QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier paie le montant des taxes nettes pour chaque élève supplémentaire devant être transporté par le Centre de services scolaire des Laurentides, pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, à l'Académie de Sainte-Agathe et à l'école primaire d'Arundel au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité

Entente de transport
extraterritoriale

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Samares reçoit une allocation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour assurer le transport d'un nombre limite de 195 élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

Centre de services
scolaire des Samares

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Samares assure le transport des élèves de l'école primaire de Joliette et de l'école secondaire de Joliette pour le compte de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

CC-240529-MR-0115

ATTENDU QUE le coût pour transporter chaque élève dépassant ce nombre limite est facturé à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier selon les paramètres budgétaires;

ATTENDU QUE le coût pour transporter un nombre estimatif de 315 élèves est actuellement estimé à 104 892,24 \$, avant taxes, ou 112 115,91 \$, taxes nettes, montant qui sera ajusté en fonction de l'effectif officiel du 30 septembre;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'entente de transport négociée avec le Centre de services scolaire des Samares pour assurer le transport des élèves fréquentant l'école primaire de Joliette et l'école secondaire de Joliette pendant l'année scolaire 2024-2025;

ET QUE, pour chaque élève excédant ce nombre, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier paie le coût par élève établi selon les paramètres des règles budgétaires.

Adoptée à l'unanimité

Demande de véhicules
supplémentaires pour
l'école primaire Héritage

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-230118-MR-0033, concluant des ententes avec des entreprises de transport par autobus, incluant le Groupe Renaud;

CC-240529-MR-0116

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-230118-MR-0034, concluant des ententes avec des entreprises de transport par fourgonnette et berlines, incluant Transport Shiro Inc.;

ATTENDU QUE les ententes mentionnées ci-dessus sont en vigueur du 1^{er} mars 2023 au 30 juin 2028, avec la possibilité d'une année supplémentaire du 1^{er} juillet 2028 au 30 juin 2029;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ouvre l'école primaire Héritage à Saint-Lin-Laurentides pour l'année scolaire 2024-2025, ce qui nécessitera trois (3) véhicules supplémentaires pour le transport des élèves jusqu'à ladite école;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'ajout des véhicules suivants aux contrats conclus avec les entreprises de transport inscrites au tableau ci-dessous :



Entreprise de transport	Quantité et type de véhicule	Prix de base total par véhicule pour 2024-2025 (taxes NON comprises)	Prix de base total pour 2024-2025 (taxes nettes)
Groupe Renaud	Deux (2) autobus de 72 passagers	89 273,00 \$	190 842,02 \$
Transport Shiro Inc.	Une fourgonnette	44 170,41 \$	47 212,32 \$

QUE les contrats avec le Groupe Renaud et Transport Shiro Inc. autorisés dans la résolution n° EC-230118-MR-0033 et EC-230118-MR-0034 soient modifiés pour inclure ces véhicules supplémentaires;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document relatif à l'ajout de ces véhicules.

Adoptée à l'unanimité

Demande de véhicules supplémentaires pour le programme SPARK

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-230118-MR-0034, concluant des ententes avec des entreprises de transport par fourgonnette et berlines, incluant Transport Shiro Inc.;

CC-240529-MR-0117

ATTENDU QUE les ententes mentionnées ci-dessus sont en vigueur du 1^{er} mars 2023 au 30 juin 2028, avec la possibilité d'une année supplémentaire du 1^{er} juillet 2028 au 30 juin 2029;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier met sur pied un modèle de classe SPARK – Supporting Personalized Achievement and Readiness in Kids (soutenir la réussite et la préparation personnalisées chez les enfants) ciblant l'intervention précoce à l'école primaire Morin-Heights pour l'année scolaire 2024-2025 afin de répondre au besoin de services spécialisés dans les régions au nord de Laval;

ATTENDU QUE jusqu'à six (6) véhicules supplémentaires sont requis pour le transport des élèves du programme SPARK à l'école primaire Morin-Heights;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'ajout des véhicules suivants au contrat conclu avec l'entreprise de transport inscrite au tableau ci-dessous :

Entreprise de transport	Quantité et type de véhicule	Prix de base total par véhicule pour 2024-2025 (taxes NON comprises)	Prix de base total pour 2024-2025 (taxes nettes)
Transport Shiro Inc.	Six fourgonnettes	265 022,49 \$	283 273,93 \$

QUE le contrat avec Transport Shiro Inc. autorisé dans la résolution n° EC-230118-MR-0034 soit modifié pour inclure ces véhicules supplémentaires;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document relatif à l'ajout de ces véhicules.

Adoptée à l'unanimité



Demande de véhicules supplémentaires pour l'école primaire Crestview

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-230118-MR-0034, concluant des ententes avec des entreprises de transport par fourgonnette et berlines, incluant Transport Shiro Inc.;

CC-240529-MR-118

ATTENDU QUE les ententes mentionnées ci-dessus sont en vigueur du 1^{er} mars 2023 au 30 juin 2028, avec la possibilité d'une année supplémentaire du 1^{er} juillet 2028 au 30 juin 2029;

ATTENDU QU'un véhicule supplémentaire est requis pour l'école primaire Crestview afin de répondre aux besoins des élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Elena Ferrato que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'ajout du véhicule suivant au contrat conclu avec l'entreprise de transport inscrite au tableau ci-dessous :

Entreprise de transport	Quantité et type de véhicule	Prix de base total par véhicule pour 2024-2025 (taxes NON comprises)	Prix de base total pour 2024-2025 (taxes nettes)
Transport Shiro Inc.	Une fourgonnette	44 170,41 \$	47 212,32 \$

QUE le contrat avec Transport Shiro Inc. autorisé dans la résolution n° EC-230118-MR-0034 soit modifié pour inclure ces véhicules supplémentaires;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document relatif à l'ajout de ces véhicules.

Adoptée à l'unanimité

Restitution des fonctions et pouvoirs au comité exécutif

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Tara Anderson que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier restitue les pouvoirs délégués au comité exécutif en vertu du règlement n° BL2023-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adoptée à l'unanimité

CC-240529-CA-0119

